



# Blainville en chansons

---

DOCUMENT D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS

ÉDITION 2018

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

### Qu'est-ce que *Blainville en chansons*?

*Blainville en chansons* est un concours de chanson populaire, qui en est à sa douzième édition. Il s'adresse aux jeunes interprètes et auteurs-compositeurs-interprètes en solo ou en duo, âgés de 12 à 17 ans et résidant dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

Grâce à ce concours, dix jeunes artistes vivront une expérience de scène professionnelle. Ils auront également la chance de participer à des ateliers de formation animés par des artistes du milieu. Le concours vise à favoriser l'émergence de nouveaux talents de la chanson.

### Quels sont les prix en jeu?

#### **Premier prix**

- ★ Participation au projet « Jamais trop tôt » du Festival international de la chanson de Granby 2019 (le candidat doit être âgé de 13 à 17 ans au 17 juin 2018);
- ★ Interprétation de trois chansons sur la scène de Blainville en fête, avec un cachet de 300 \$;
- ★ Enregistrement professionnel d'une démo dans un studio (deux chansons);

#### **Deuxième prix**

- ★ Interprétation de deux chansons sur la scène de Blainville en fête, avec un cachet de 200 \$;
- ★ Micro de qualité professionnelle.

#### **Troisième prix**

- ★ Interprétation d'une chanson sur la scène de Blainville en fête, avec un cachet de 100 \$;
- ★ Chèque-cadeau d'Odyscène.

#### **Coup de cœur blainvillois (prix réservé à un Blainvillois)**

- ★ Interprétation d'une chanson sur la scène de Blainville en fête, avec un cachet de 100 \$;

### Quels sont les critères d'admissibilité?

- ★ Être âgé de 12 à 17 ans (12 ans au 16 janvier 2018 et moins de 18 ans au 17 juin 2018);
- ★ Résider à Blainville ou dans une autre ville de la MRC de Thérèse-De Blainville (Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse);
- ★ Être présent à toutes les rencontres et formations. (voir l'échéancier en page 4);
- ★ Ne jamais avoir remporté le premier prix d'une édition antérieure du concours;
- ★ Ne jamais avoir été finaliste de *Blainville en chansons* plus de deux années consécutives (après une pause d'un an, le candidat peut toutefois se réinscrire au concours);
- ★ N'avoir aucun lien contractuel avec une compagnie de disque reconnue;
- ★ Être disponible pour l'enregistrement d'une démo au Centre musical de Blainville (le candidat sera convoqué à un rendez-vous une fois le dossier déposé. Il n'y a aucuns frais supplémentaires);
- ★ Remplir le formulaire d'inscription avant le **23 février 2018**, à 17 h.

### Comment déposer un dossier de candidature?

- ★ Les Blainvillois doivent s'inscrire en ligne\*, à blainville.ca (via Ludik)
- ★ Les non-résidents blainvillois doivent remplir le formulaire d'inscription (qu'ils peuvent se procurer sur le site Web blainville.ca) et l'insérer dans une enveloppe scellée, avec la mention « Blainville en chansons 2018 ». Ils peuvent l'envoyer par la poste (au 1001, chemin du Plan-Bouchard, Blainville, Québec, J7C 5P3) ou le déposer en personne au Centre récréoaquatique (au 190, rue Marie-Chapleau, Blainville, Québec, J7C 0E7).

\*Attention une place réservée n'est pas une inscription, veuillez-vous rendre jusqu'à **l'étape 4 Gestion du panier- confirmation** pour y voir apparaître votre reçu pour finaliser l'inscription

### Quels sont les frais d'inscription?

Il n'y a aucuns frais pour les **Blainvillois** détenteurs d'une carte du citoyen. Pour les résidents d'une autre ville de la MRC, le prix est de 40 \$ par personne (solo) et de 75 \$ pour les duos (40 \$ si l'un des membres est Blainvillois).

Les **finalistes non-résidents** devront déboursier **75 \$ supplémentaires** pour payer en partie les coûts liés à leur participation au concours :

- ★ Deux heures de *coaching* scénique individuel;
- ★ Séance de *coaching* vocal individuel avec un professionnel;
- ★ Séance de photos professionnelle pour portfolio;
- ★ Rencontre avec des professionnels du milieu artistique pour échange d'expertise;
- ★ Participation à un spectacle dans un contexte professionnel;
- ★ Autres surprises.

Est-ce que les deux membres d'un duo doivent remplir le formulaire d'inscription?

Oui, chaque membre doit remplir un formulaire d'inscription. Il est important d'indiquer sur ce formulaire qui est la personne-ressource, car c'est avec elle que les organisateurs du concours communiqueront.

Est-ce qu'une personne résidant à l'extérieur de la MRC de Thérèse-De Blainville peut participer au concours?

Non. Le concours est réservé aux résidents de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Quelles sont les villes faisant partie de la MRC de Thérèse-De Blainville?

La MRC de Thérèse-De Blainville regroupe les sept villes suivantes :

- ★ Blainville
- ★ Boisbriand
- ★ Bois-des-Filion
- ★ Lorraine
- ★ Rosemère
- ★ Sainte-Anne-des-Plaines
- ★ Sainte-Thérèse

Quelles sont les étapes du concours (échancier)?

16 janvier	Lancement du concours
9 février	Date limite pour déposer un dossier de candidature
16 février au 9 mars	Période d'enregistrement des démos au Centre musical de Blainville
21 mars	Analyse des dossiers reçus par un jury indépendant et présélection de 15 demi-finalistes pour convocation à une audition
25 mars	Auditions en salle au Centre musical de Blainville
16 avril	Rencontre obligatoire avec les dix candidats retenus (maximum de quatre non-résidents blainvillois) et leurs parents
23 avril	Rencontre avec la marraine et prise de photos professionnelles
27 avril	Date limite pour choisir les chansons
28 et 29 avril	Première séance de formation d'interprétation et de mise en scène et numéro de groupe (1h15 par finaliste)
6 mai	Atelier coaching vocal et numéro individuel avec grille d'évaluation
13 mai	Générale Technique, numéro de groupe et déplacements
27 mai	Deuxième séance de formation d'interprétation et de mise en scène (30 minutes par finaliste)
3 juin	Générale 1 Avec groupe de musique
10 juin	Générale 2 avec groupe de musique et collaborateurs
17 juin	Grande finale devant public et jury au Théâtre Lionel-Groulx

### Comment fixer un rendez-vous pour l'enregistrement de la démo?

Une fois leur formulaire d'inscription envoyé (en ligne, par la poste ou en personne) et leur paiement effectué, s'il y a lieu, les candidats recevront un appel d'une personne responsable du concours. Celle-ci confirmera leur inscription ou les informera des renseignements à fournir pour compléter leur dossier.

Lorsque leur dossier sera complet, les candidats seront convoqués à un rendez-vous par le Centre musical de Blainville.

### L'enregistrement est-il obligatoire pour une personne possédant déjà une démo?

Pour s'assurer que toutes les démos sont de même qualité et que le jury puisse les évaluer de façon équitable, l'enregistrement d'une démo au Centre musical de Blainville est obligatoire pour tous les candidats.

### Où se trouve le Centre musical de Blainville?

Le Centre musical de Blainville est situé au 940, boulevard du Curé-Labelle, à Blainville.

### Que doivent apporter les participants pour l'enregistrement de leur démo?

Les participants devront fournir leur trame sonore, sur support CD (dans un format audio MP3). Ils devront aussi apporter leur instrument, s'il y a lieu.

### Les participants recevront-ils une copie de leur démo?

Une copie de la démo sera envoyée par la poste à tous les participants, qu'ils soient retenus ou non, et ce, au terme du processus de sélection par les membres du jury.

### Comment se déroule le processus de sélection?

#### **Étapes de présélection**

Le jury procède à l'écoute de toutes les démos. Son choix se fait en fonction des capacités vocales. Des points seront aussi accordés pour le choix d'une chanson **francophone** ainsi que d'une chanson **originale**.

## Auditions

Lors des auditions qui auront lieu au Centre musical de Blainville, le jury évaluera l'aisance scénique des demi-finalistes, en plus de leurs capacités vocales. Des points seront accordés pour le choix d'une chanson **francophone** ainsi que d'une chanson **originale**.

## Finale

Le jury évaluera la performance globale des dix finalistes, selon plusieurs critères :

- ★ Talent (potentiel et originalité);
- ★ Musicalité (maîtrise de la voix, interprétation, personnalisation);
- ★ Transfert devant le public (aptitude à performer devant le public);
- ★ Maîtrise de l'ensemble de leur art et motivation;
- ★ Expression francophone.

### Qui fait partie du jury de *Blainville en chansons*?

Le jury est composé de gens provenant du milieu des médias et des arts de la scène. Tous les membres sont neutres et indépendants.

### Quand le participant saura-t-il s'il est choisi?

Les demi-finalistes retenus pour l'audition du 25 mars 2018 seront joints au plus tard le jeudi 22 mars 2018. Une personne responsable du concours communiquera ensuite avec les finalistes retenus au plus tard le mercredi 11 avril 2018. Ceux-ci seront convoqués à une rencontre d'information obligatoire le lundi 16 avril 2018.

### Est-ce que les finalistes peuvent choisir la chanson qu'ils interpréteront?

Oui, si la chanson est convenable (ex. : langage approprié). Des points supplémentaires seront accordés pour le choix d'une **chanson francophone**.

### Quelles obligations incombent aux finalistes de *Blainville en chansons*?

Participer à *Blainville en chansons* est un privilège qui requiert un engagement de la part des candidats. Ceux-ci sont tenus d'assister à toutes les rencontres.

**Renseignements** : Karine Grenier | 450 434-5206, poste 8222 | [karine.grenier@blainville.ca](mailto:karine.grenier@blainville.ca)